

Dynamique territoriale pour développer l'activité physique adaptée

Médico-social

Date de publication : 5 février 2026

Généralités

Objectif :

Renforcer les compétences des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) en développant le nombre de référents en APSA, tout en favorisant une meilleure articulation entre le secteur spécialisé et les ressources du droit commun.

Cette démarche encourage une dynamique d'interconnaissance entre les professionnels du médico-social, les acteurs associatifs et les fédérations sportives, grâce à la mise en place d'espaces de coopération concrets, tels que :
- L'organisation conjointe de sorties ou d'actions collectives (ex. : mini-tournois), favorisant les rencontres entre référents APSA ;
- Le partage d'informations sur les équipements et lieux d'activités adaptés, ainsi que sur leurs disponibilités ;
- La mutualisation de matériel (ex. : acquisition commune de ressources partagées entre APSA d'un même territoire, à l'issue des journées territoriales) ;
- L'utilisation et l'alimentation du site internet piloté par la DRAJES, permettant aux APSA de valoriser et diffuser leurs actions ;
- L'analyse partagée des pratiques professionnelles (sessions prévues les 13 et 25 novembre 2025) ;
- La diffusion d'outils facilitant l'inclusion par l'activité physique (recueil d'outils présenté également les 13 et 25 novembre).

À travers ces synergies, l'objectif est de construire des passerelles durables entre le secteur médico-social et le droit commun, afin de garantir un accès équitable, continu et adapté à la pratique sportive pour toutes les personnes en situation de handicap.

Dans le prolongement des échanges initiés avec la DRAJES et les fédérations Handisport et Sport Adapté, la C360 a été sollicitée afin de faciliter la mobilisation des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) sur les territoires où les fédérations rencontrent encore peu d'interlocuteurs. Ce partenariat stratégique s'inscrit dans un double contexte : d'une part, la nécessité de renforcer le lien entre le secteur médico-social et le monde sportif ; d'autre part, la diffusion de l'instruction ministérielle de février 2024, portée par l'ARS DT29, qui encourage la désignation de référents "Activité Physique et Sport Adapté" (APSA) au sein des établissements.

Animés par une volonté commune de promouvoir cette dynamique, de clarifier le périmètre de la circulaire, de valoriser les missions des référents APSA et de partager les initiatives déjà déployées localement, les partenaires ont uni leurs forces pour organiser des demi-journées d'information sur quatre territoires du Finistère.

La C360 joue un rôle clé dans la mise en œuvre de cette action, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux, avec pour ambition de favoriser un ancrage durable de la pratique sportive dans les projets d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Etapes de mise en oeuvre

1- Identification du besoin et convergence des attentes

La DRAJES et les fédérations sportives (Handisport, Sport Adapté, Comité Paralympique) expriment le besoin d'un appui de la C360 du Finistère pour mobiliser les ESMS situés sur des territoires encore peu investis par les dynamiques sportives inclusives. En parallèle, la Délégation territoriale de l'ARS souhaite relayer et expliciter l'instruction ministérielle de février 2024 sur la désignation de référents APSA en établissement.

2- Création d'un groupe projet inter-institutionnel

Un comité de pilotage est constitué pour co-construire l'action, rassemblant l'ARS DT29, la DRAJES 29, le Comité

Paralympique, et la C360. Ce groupe définit les objectifs, le contenu et les modalités d'animation des rencontres territoriales.

3- Définition du projet d'action territoriale
Le projet prévoit l'organisation de quatre demi-journées d'information et de sensibilisation dans différents bassins de vie avec pour finalité de :
– informer sur le cadre national,
– mobiliser les acteurs de terrain,
– valoriser les expériences existantes.
Ces journées ont permis de débuter une collaboration sur les territoires qui va se poursuivre lors de deux temps en 2025 sur le nord et sud Finistère avec les APS notamment sur l'échange de leurs outils, de lister les besoins en matériel et d'activer le réseau.

4- Structuration des contenus et stratégie de mobilisation
L'ARS et la DRAJES assurent la diffusion des invitations auprès des directions générales d'ESMS, afin de renforcer l'adhésion institutionnelle. La C360 s'investit dans la mobilisation des professionnels de terrain (chefs de service, éducateurs, référents déjà en fonction) et coordonne la logistique locale, notamment en facilitant la participation de témoins inspirants issus des établissements déjà engagés.

Essaimage

Les principaux leviers

Mobiliser les acteurs de terrain, rassurer les directions sur l'investissement en temps et en personnel, et montrer l'impact positif pour la santé et l'inclusion sociale des résidents grâce au sport.

Les principaux freins

Le temps, le personnels, les moyens matériels nécessaires.

Témoignages

L'ASCKAM a pour objectif de permettre la pratique sportive, artistique et culturelle aux personnes accompagnées dans les 29 établissements et services de l'Association Kan Ar Mor. Elle contribue à créer des liens d'amitié, favorisant ainsi l'intégration sociale et l'épanouissement des participants.
Un exemple est la séance de tennis proposée à des personnes du Foyer de Vie Kan Ar Mor dans les infrastructures de la commune de Rosporden. Depuis 2023, cette activité se poursuit désormais au Tennis Club de Quimper, qui a ouvert une section de Tennis Adapté. Cette dynamique territoriale est valorisée dans les réflexions menées par la C360.

Delphine LE COAT, APS

Le référent sport assure le suivi des activités et transmet un retour après chaque sortie. Pour une activité nautique, il prépare l'année avec l'encadrant dédié (fréquence, supports, public, calendrier), puis, une fois les dates fixées avec les prestataires, il organise en interne la participation des résidents et des éducateurs. Avant chaque séance, il vérifie les conditions auprès du prestataire et réalise une évaluation finale après l'action.

Laurent TAULEN, APS

Les ressources

L'établissement

Date de mise en œuvre : 1 mars 2023

Durée du projet : 12 mois

Communauté 360 du Finistère 29400

Type de structure : Médico-social

Obligation réglementaire : Oui

Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, qui rappelle l'importance de l'accessibilité des services pour les personnes en situation de handicap.
Décret du 8 juillet 2021 instaurant les Communautés 360.

Déclenchement
La dynamique du projet repose sur plusieurs facteurs : - un cadre législatif renforcé par l'instruction ministérielle de février 2024, encourageant la création de référents «Activité Physique et Sport Adapté» dans les ESMS, - l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, qui remet en lumière la place du handicap dans le sport, - le besoin, exprimé par les acteurs de terrain, de mieux couvrir les zones rurales et périurbaines où les liens entre médico-social et ressources sportives restent peu formalisés.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

10/10

Remplace une pratique existante

Temps

Mobiliser les acteurs de terrain suppose que les ESMS libèrent leurs référents APSA pour participer aux échanges de pratiques, un investissement qui améliore ensuite l'efficacité des actions menées.

A considérer

Personnel (équipe projet, déploiement...)

Il est essentiel de désigner une personne dédiée pour la mise en œuvre et la participation aux groupes de travail et journées d'animation, la C360 assurant aujourd'hui la mobilisation des acteurs APS et des associations avant un éventuel relais par des référents de territoire.

A considérer

Des compétences en interne

Il est nécessaire de s'appuyer sur les compétences, expertises et expériences du comité paralympique, des fédérations. Le rôle de la C360 reste principalement dans le travail d'animation territoriale et de lien entre les parties prenantes, notamment les ESMS sur le terrains (ex: les associations déjà créées dans les associations gestionnaires d'établissements).

Peu

Des compétences externes (prestations externes)

Les fédérations sportives, le comité paralympique, la DRAJES et l'ARS apportent chacun leur expertise spécifique, dont la complémentarité permet d'éviter les redondances, de clarifier les responsabilités et de construire une action cohérente et efficace en faveur de l'accès durable au sport pour les personnes en situation de handicap.

A considérer

Des équipements, du matériel

Les témoignages montrent la nécessité d'identifier des espaces accessibles et de mutualiser certains lieux ; les journées organisées dans le Nord et le Sud Finistère visent à rapprocher les initiatives existantes et à poser les bases d'actions concrètes adaptées aux besoins repérés collectivement.

A considérer

Les impacts

Sur l'environnement : Non évalué

Sur les professionnels : Impacts positifs

Informations sur les missions et sur les échanges d'expériences - mise en relation : fortement apprécié.

Sur les usagers : Impacts positifs

développement des initiatives souhaité par les directions d'ESMS.

Sur l'organisation : Impacts positifs

Deux journées d'échanges entre référents APS ont eu lieu en 2025, au nord puis au sud Finistère. Elles ont permis de diffuser des outils, de mobiliser les publics via la C360 et de bénéficier de l'animation du Comité paralympique et des fédérations. La subvention de la DRAJES a permis à la C360 d'éditer des outils et d'acquérir du matériel pour les référents. La DRAJES et le Comité paralympique ont également souhaité que la C360 participe, voire coanime, la commission départementale sport adapté.

Sur le médico-économique : Non évalué

Des financements (internes et externes)

Pas de financement nécessaire pour la première phase. Pour la seconde phase de l'action, centrée sur l'analyse des pratiques et le partage d'outils, financement de la DRAJES.

Peu

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [x] Administration
- [] Services techniques
- [x] Professionnels
- [x] Bénéficiaires
- [x] Tutelles
- [x] Autres : ARS, Comité Paralympique, DRAJES, Equipe de la C360 du Finistère

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Instruction ministérielle demandant aux ESMS de nommer un référent APS.